

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du mardi 6 mars 2012 à 19h30

Présents

Conseil municipal: Mmes et MM. Laurence CASTELLA, Véronique CHRISTE (**Présidente**), Hervé DESPLAND, Mathieu ERBEIA, Floriane ERMACORA, Jean-Pierre GARDIOL. Claire de HALLER, Christophe IMHOOS, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN, Baptiste MARÉCHAL, Christian SCHMITZ, René STALDER, Gilonne VERMEIL et Lorin VOUTAT.

Exécutif: Mme Catherine KUFFER, maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

Excusés Mme et M. Julien PRADERVAND et Christine TURRETTINI.

* * *

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2012**
- 2. Communications du Maire et des Adjoints**
- 3. Communications du Bureau et comptes-rendus des commissions**
 - ◆ *Environnement et paysage - séances des 9 et 23 février 2012*
 - ◆ *Financière et administrative - séance du 21 février 2012*
 - ◆ *Bâtiments - séance du 22 février 2012*
 - ◆ *Information et publications - séance du 27 février 2012*
 - ◆ *Aménagement du territoire et urbanisme - séances du 28 février 2012*
 - ◆ *Énergie et développement durable - séance du 5 mars 2012*
- 4. Projets de délibérations**
 - Néant
- 5. Propositions du Maire et des Adjoints**
- 6. Propositions individuelles et questions**
- 7. Date de la prochaine séance**

La Présidente ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux participants.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2012

- Le procès-verbal de la séance du 7 février 2012 est approuvé avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Maire et des Adjointes

Mme le Maire indique qu'il ne sera pas question des comptes de la commune ce soir. Cependant, elle tient à préciser que les comptes sont parvenus aux communes et qu'ils sont mauvais pour Vandœuvres. Ce résultat est particulier à Vandœuvres. Les prévisions, encore bonnes en août, l'étaient déjà un peu moins en novembre. Ce résultat est imputable à une diminution de la production de 11,6%. Cela dit, il ne faut pas se faire de souci pour les comptes 2011, qui vont être équilibrés. Par contre, rien n'est sûr pour le budget 2012. Sur cette base-là, il va déjà falloir limiter les dépenses et éviter les dépassements. Être donc très prudents pour ce qui est des charges prévues. Il faut aussi dire que, heureusement, les charges de la commune sont chaque année en dessous du budget. Cependant, cela ne suffirait pas si l'on devait continuer sur cette pente. Donc, il faut beaucoup de retenue dans les dépenses et un respect strict du budget.

Mme le Maire rappelle qu'un rendez-vous à eu lieu avec les SIG pour la fibre optique. Swisscom est chargé de la zone rouge, qui correspond à la Ville de Genève, alors que les SIG sont chargés de la zone jaune, qui englobe toutes les communes suburbaines, et de la zone verte, qui est la zone campagne et dans laquelle se trouve Vandœuvres. Swisscom prévoit la fin de l'installation de la fibre optique dans toute la Ville de Genève pour fin 2012. Selon le planning des SIG, la zone jaune devrait être terminée pour fin 2016 et la zone verte pour fin 2020.

Lors de la réunion, les responsables de l'installation de la fibre optique pour les SIG ont rappelé que la commune de Meinier a été choisie comme commune test dans la zone verte en raison de son centre intergénérationnel. Cependant, ce n'est que le centre de Meinier qui a été desservi à cette occasion, et pas toute la commune. Même en avançant l'argent, la fibre optique ne peut pas être installée plus tôt, par respect et égalité envers les autres communes. Il faut donc trouver des arguments objectifs. Vandœuvres peut jouer sur un critère principal : le fait d'avoir beaucoup de tubes déjà installés, dont certains jouxtent par exemple les communes de Cologny ou de Chêne-Bougeries, où il y a déjà un signal. Il serait donc possible de tirer la fibre optique dans les tubes existants, au moins jusqu'au centre du village de façon à construire l'épine dorsale, en expliquant au reste de la population qu'il s'agit d'un test. Cependant, les choses ne sont pas si simples qu'elles le semblent. En effet, si la population se réjouit de la fibre optique, elle est beaucoup moins enthousiaste dès qu'il est question de coûts privés. Voilà ce qui explique toutes les séances d'information organisées dans les communes suburbaines.

M. Gudet, chargé de prendre contact avec les communes et de s'occuper de l'installation de la fibre optique pour les SIG, va s'efforcer de trouver d'autres critères objectifs – outre le fait que Vandœuvres a déjà beaucoup de tubes installés – pour justifier de manière objective et sans favoritisme le fait de commencer à desservir Vandœuvres. Le prochain Conseil

d'administration des SIG se tiendra au mois de juin. D'ici là, M. Gudet devrait présenter un dossier auquel la commune peut encore apporter ses propres critères.

Mme le Maire signale aussi que le Conseil municipal a reçu une lettre d'une société demandant de porter à l'ordre du jour de cette séance une question sur la propriété qui porte le nom de pré Saint-Jean, au chemin de l'Ecorcherie, et qui est actuellement à vendre. Cette société aimerait rencontrer les autorités pour savoir ce qu'elle pourrait faire sur cette parcelle, sachant que la propriété fait 30'000 m² environ.

M. IMHOOS précise que c'est lui qui a reçu l'appel de M. Nicolas Grange, qui souhaitait entrer en contact avec les autorités pour leur faire part de ce projet.

Mme VERMEIL précise que la société en question est à la faveur d'une promesse de vente de deux mois, raison pour laquelle elle a sollicité rapidement une entrevue avec la commune ou la commission ad hoc pour discuter des possibilités. Elle propose de déléguer cette question à la commission de l'aménagement.

Mme le Maire répond que, dans ce genre de cas, c'est d'abord l'exécutif qui reçoit les personnes intéressées, pour voir dans quel sens va le projet, surtout si l'échéance est courte. La décision finale revient toutefois aux membres du Conseil municipal.

M. IMHOOS explique que c'est pour cette raison qu'il a, dans un premier temps, renvoyé la question auprès de l'Exécutif.

Mme ERMACORA demande à quelle zone d'affectation appartient cette parcelle.

Mme le Maire explique que le pré Saint-Jean est une énorme propriété qui se trouve du côté du chemin de l'Ecorcherie. Cette propriété se trouve en zone villa. Une grande maison, datant du 19^{ème} siècle, y est déjà construite, plus des annexes qui sont des maisons d'habitation. La parcelle est bordée du Nant de Bessinge et de différents bois. À titre indicatif, les précédentes législatures ont toujours cherché à maintenir une densification de 0,2 dans toute la zone au nord de la route de Vandœuvres. Si la commune veut préserver cette partie particulièrement boisée, elle doit faire attention à ne pas créer de précédents au moment d'autoriser des constructions. Ce d'autant plus que d'autres parcelles vont être vendues dans cette zone.

M. STALDER demande si ces demandes sont fréquentes et quel est le pouvoir de la commune. En effet, la commune peut donner un préavis, mais elle ne peut pas dicter aux gens ce qu'ils construiront sur leurs parcelles.

Mme le Maire répond que les gens viennent à la mairie pour savoir quelle est la politique de la commune, pour savoir s'ils ont des chances d'avoir une dérogation à 0,4, s'ils peuvent faire du contigu ou encore s'ils peuvent morceler. De plus en plus, les gens viennent voir la commune avant une demande d'autorisation, même pour les petits projets. La commune apprécie beaucoup cela et, en général, les gens tiennent compte de son avis.

M. GARDIOL signale qu'en définitive, c'est le Conseil municipal qui décide d'une éventuelle modification, d'un morcellement ou autre. L'Exécutif peut les recevoir et leur expliquer ce qu'ils pourraient obtenir, sous réserve d'une décision du Conseil municipal.

Mme VERMEIL indique que les personnes intéressées ont un délai très court, deux mois, pour passer à l'acte d'achat. Elle a dit à M. Grange qu'il est difficile que le Conseil se prononce d'ici deux mois sur une décision qui puisse avoir valeur légale. En revanche, les acquéreurs potentiels peuvent très bien être reçus pour discussion. Le problème est que les discussions sur le plan directeur cantonal viennent de se clore. Jusqu'à présent, les précédentes législatures ont toujours choisi de limiter la densification à 0,2 dans la zone au nord de la route de Vandœuvres. Toutefois, il faudrait plusieurs séances pour savoir ce que cette législature a envie de faire. Sans vouloir à tout prix densifier, il faut admettre que cette parcelle est relativement proche du centre du village.

La Présidente rappelle qu'il faut encore se baser sur le plan directeur cantonal actuel, qui est en vigueur jusqu'en 2015.

Mme VERMEIL trouve qu'il s'agit de toute façon d'un très mauvais endroit pour densifier, de par les dessertes insuffisantes à cet endroit et déjà bien chargées de trafic par rapport à leur capacité. Par contre elle trouve personnellement intéressant d'étudier le groupement d'habitats sur la parcelle pour dégager une meilleure partie en parc, plutôt que de morceler la parcelle en une trentaine de villas. Il est possible de recevoir ces acquéreurs potentiels, mais il est difficile d'avoir une idée claire aujourd'hui de l'utilisation de cette parcelle.

M. STALDER ne veut pas commencer à cautionner les gens qui achètent des parcelles en prévision de ce qu'ils aimeraient faire avec l'aval de la commune.

Mme VERMEIL répond que, dans le cas présent, l'acquéreur aimerait connaître les visions de la commune par rapport à cette zone-là et qu'il ne cherche pas à avoir une caution de la commune.

Mme GOURDOU-LABOURDETTE rend compte de l'activité de l'agent de la police municipale (APM) de la commune. Actuellement, l'APM fait beaucoup de rondes et il va à la rencontre des habitants qui l'apprécient beaucoup. Même les personnes contrôlées apprécient ces contrôles fréquents. Certains habitants commencent même à prendre l'habitude de téléphoner à l'APM pour lui signaler des choses qui mériteraient un contrôle. Les gens commencent donc à ouvrir l'œil. Pour sa part, l'APM a un très bon contact avec la population et fait preuve d'une grande disponibilité. Mme GOURDOU-LABOURDETTE cite plusieurs exemples d'interventions réussies.

3. Communication du Bureau et comptes rendus des commissions

La Présidente informe qu'une motion a été déposée, celle-ci sera traitée au point 6.

Communication du Bureau

La Présidente informe avoir reçu une invitation de la Raiffeisen pour se rendre lundi 19 mars au Starling Hotel Geneva, au Grand-Saconnex, pour lire les comptes, avec un petit cocktail à la clef. Réponse doit être rendue avant le 13 mars. La lettre d'invitation sera transmise aux autres participants.

Comptes rendus des commissions

◆ Environnement du 23 février 2012

M. STALDER donne lecture de son compte rendu.

Pour son premier point à l'ordre du jour, la commission a traité le délicat sujet du miroir d'eau du cimetière. Le Président rappelle les coûts déjà engendrés par la construction de celui-ci, ainsi que les multiples frais de réparations et des coûts de maintenance.

De ce fait, nous avons auditionné M. Castella, qui est la personne en charge de l'entretien de cet objet.

Il faut savoir que ce plan d'eau ne fonctionne que sept mois par année. Qu'il demande un entretien hebdomadaire de 2,5 h par semaine, dont un toutes les deux semaines par une entreprise privée qui s'occupe de l'entretien chimique du bassin.

Il est également constaté qu'une importante fuite d'eau est présente dans le système de filtration, ce qui engendre une grosse consommation d'eau ; des fissures apparaissent également sur la pierre de margelle.

M. Castella ajoute également que la nouvelle conception du cimetière pose problème. Conçu comme un jardin, il est difficile d'organiser l'implantation des tombes et de gérer l'entretien de la végétation.

Suite à ces constats, et aux délibérations des commissaires, la commission propose les préavis suivants :

- ***La commission, à l'unanimité des membres présents, propose d'abandonner le miroir d'eau.***
- ***La commission demande à l'Exécutif prestement de ne plus faire fonctionner le miroir d'eau, ce dès maintenant, avant la mise en route prévue cette année et d'étudier une réhabilitation de cet ouvrage pour un autre usage, par un mandataire compétent, avant la mise en route de cette année.***

Le deuxième sujet traité concerne les fontaines du village

M. le Président rappelle que la fontaine du village n'assure pas la potabilité de l'eau et est en mauvais état.

Suite à une demande de devis, pour la réfection et la potabilité de l'eau, le montant de Fr. 45'850.- est estimé trop élevé par le membre de l'exécutif.

Au terme de cette discussion, la commission propose le préavis suivant :

- ***La commission, unanime, estime que le montant de la rénovation de la fontaine du village est trop élevé, bien que l'intention fût louable, car le bassin est central dans le village et est endommagé.***
- ***La commission propose de remplacer les goulots de la fontaine du village et de celle de Jaques-Rutty pour assurer l'écoulement d'une eau saine.***

Le troisième sujet concerne la réouverture du nant de Bessinge à ciel ouvert sur certains tronçons.

M. le Président et Mme Liliane Clément, que je remercie pour les photos et la présentation des plans, ont parcouru le tracé du nant pour l'exposé aux commissaires.

Un bureau d'étude sera également mandaté pour étudier la faisabilité du projet, soit un montant devisé autour de Fr. 45'000.-.

Au terme de la discussion la commission avalise la décision suivante :

- *La commission est unanimement favorable au projet de renaturation du nant de Bessinge sur les secteurs potentiellement réalisables.*
- *Dans un premier temps, la commission mandate l'Exécutif pour contacter les propriétaires et recevoir leur accord.*
- *La commission demandera un devis du bureau CSD SA adapté aux réalisations possibles.*

Dans les diverses communications de l'Exécutif, nous vous rappelons le cours de taille des arbres qui aura lieu le samedi matin 17 mars, dans le parc de la Mairie, ainsi qu'un cours phytosanitaire le samedi 28 avril, dans le parc également.

C'est sur ces nouvelles que la séance a été levée.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme le Maire aimerait apporter une correction concernant le miroir d'eau et plus précisément les coûts dus à la recherche de fuites d'eau et de réparation du bassin, qui avaient été arrondis à Fr. 22'000.- en 2007. Ces fuites avaient été découvertes principalement sur des conduites qui relient les robinets et, finalement, seul un tiers de ces Fr. 22'000.- était vraiment dû à des réparations sur le miroir d'eau.

Par rapport au nouveau cimetière, Mme le Maire précise qu'il n'est pas juste de dire que les tombes peuvent être placées de manière aléatoire. Ce cimetière a été inauguré en 2002. Si le columbarium a pu être utilisé tout de suite, il a fallu attendre que la terre se tasse pour utiliser le nouveau cimetière. Ainsi, la première tombe a été creusée en 2004. À ce moment-là, un plan existait déjà pour savoir comment les tombes allaient être réparties. Les tombes sont numérotées et les gens peuvent choisir l'emplacement, mais en aucun cas de façon aléatoire. Quant aux WC, il est hors de question d'en mettre dans ou aux abords du cimetière.

M. STALDER remercie Mme le Maire pour ces précisions.

La Présidente met au vote le préavis de la commission.

- **La proposition visant à demander à l'Exécutif d'abandonner le miroir d'eau et d'étudier la possibilité d'utiliser cet ouvrage différemment est acceptée à l'unanimité.**

◆ **Financière et administrative du 21 février 2012**

M. SCHMITZ donne lecture de son compte rendu.

La séance fut entièrement dédiée à la modification du règlement municipal et au fonctionnement des autorités communales.

Monsieur Guillaume Zuber, Directeur de l'office de surveillance des communes a gentiment accepté notre invitation afin de répondre aux questions en suspens.

La première et majeure partie de la séance fut consacrée à la révision du Règlement Communal. Furent notamment traitées les questions concernant:

- le départ d'un conseiller municipal de son groupe politique en cours de législature*
- l'articulation des points de l'ordre du jour du Conseil Municipal*
- la répartition du nombre de sièges dans les commissions entre les groupements politiques*
- la publicité des débats et la protection des données personnelles*
- la qualification des notions de : Motion, Résolution, Question et Interpellation urgente*
- Le processus concernant l'approbation des PV des séances de commissions*
- les notions de Rapport et de Compte rendus*

La seconde partie fut consacrée au fonctionnement des autorités communales :

M. Zuber nous a expliqué la différence majeure entre le Grand Conseil, qui a un rôle législatif, et le conseil municipal qui a un rôle délibératif. Il a également rappelé que l'exécutif administre la commune, ce qui le différencie du conseil municipal qui détient le pouvoir budgétaire. La loi vise une collaboration harmonieuse entre ces deux pouvoirs.

Le débat s'est ensuite orienté vers le devoir de s'abstenir d'un conseiller municipal ou d'un membre de l'exécutif dans un dossier le concernant. En résumé, l'individu en question doit être directement concerné (il peut représenter un groupe dont il fait partie) et il doit s'abstenir dès l'ouverture du dossier.

Une réception en l'honneur de Monsieur Zuber à suivi la séance.

Les trois derniers points concernant le règlement communal seront traités lors de la prochaine séance :

- préciser le rôle et les compétences d'un conseiller municipal indépendant, c'est-à-dire n'appartenant à aucun groupement politique*
- déterminer le mode d'attribution des présidences de commission*
- déterminer le mode d'acceptation des PV des commissions, notamment par voie électronique*

Tous nos remerciements à Monsieur Zuber pour ses explications et sa patience.

En absence de questions, la Présidente prend acte du compte rendu.

◆ **Bâtiments du 22 février 2012**

M. GARDIOL donne lecture du compte rendu.

La commission des bâtiments s'est réunie le mercredi 22 février avec deux points à l'ordre du jour : La Maison Bianchi, avancement du dossier et Bâtiments communaux, travaux à prévoir dans l'ancienne école et son préau, ceci en présence de Madame Gabrielle Gourdou-Labourdette, adjointe.

1) Maison Bianchi : avancement du dossier

Les conseillers municipaux ont décidé de reprendre le dossier délicat de la Maison Bianchi suite aux divers déplacements, réunions et débats qui ont déjà eu lieu depuis le début de la

nouvelle législature et dont les diverses discussions ont déjà fait l'objet de comptes rendus à des Conseils Municipaux précédents.

Le but des membres de la commission, dans un esprit constructif, est d'élaborer un projet consensuel, qui satisfasse toutes les parties et toutes les sensibilités, car il est important, aujourd'hui, d'en faire quelque chose afin que cette bâtisse ne devienne pas une verrue dans le village. En effet il n'est pas pensable de laisser la maison se détériorer encore plus. (Pour mémoire 2004, date d'acquisition de la parcelle). Il est également bon de se rappeler, en fonction des investissements futurs important à réaliser, que la commission hérite de cet objet, acquis par bien des législatures précédentes et qui n'aurait jamais dû l'être.

La discussion est nourrie au sein de la commission et beaucoup de questions sont encore soulevées. Madame Gabrielle Gourdou-Labourdette, adjointe, connaissant et maîtrisant bien le dossier répond clairement à celles-ci.

Pour finir, il est décidé d'explorer encore diverses pistes concernant ce dossier et d'y revenir lors de la prochaine réunion.

2) Bâtiments communaux : travaux à prévoir dans l'ancienne école et son préau

Madame Goudou-Labourdette, adjointe, présente à la commission des travaux devant être effectués dans l'ancienne école et plus particulièrement dans le local du Toboggan situé au rez-de-chaussée ainsi que la réparation de son préau et le renouvellement de certains jeux d'extérieur.

Cette présentation fait suite à un déplacement de Madame l'Adjointe avec le Président de la commission sur place et divers photos sont remises aux Conseillers Municipaux.

Les travaux à prévoir sont :

- Isolation et peinture des murs, voire du sol, de la salle du Toboggan. En effet un bilan énergétique de l'ancienne école a été effectué par un architecte montrant que le local est très froid et humide. Ceci est dû au fait que ce local est excentré du reste de l'école et situé au rez-de-chaussée sur un vide sanitaire. Quand aux murs, les panneaux d'isolation installés il y a une quinzaine d'années se décollent, se fissurent et gondolent, laissant passer le froid.
- Assainir les armoires et l'évier. Nous avons pu constater qu'à l'intérieur des armoires et sous l'évier des conduites d'eau et de chauffage reliés au sous-sol laissent apparaître des espaces permettant à des souris de pénétrer dans la classe, ce qui ne répond pas, bien entendu, aux normes d'hygiène d'un local destiné aux jeunes enfants.
- Réparation, voire remplacement des jeux des enfants. Le préau est agrémenté de jeux d'enfants qui sont anciens et ne répondent plus aux normes de sécurité actuelles. Il est donc judicieux de remplacer ou de remettre en état ceux-ci dans le cadre des ces travaux.
- Remplacement des sols du préau qui nécessite l'abattage des cinq platanes et leur remplacement. Les sols de protection des jeux sont anciens et recouverts de mousse, ils sont devenus très glissants et dangereux pour les enfants car le site est très ombragé

par les anciens tilleuls. Le sol bitumineux, quand à lui, n'est plus du tout plat, il est totalement fissuré, car déformé par les grosses racines des arbres, ce qui occasionne de nombreuses chutes des petits enfants qui s'encoublent.

La problématique provient des cinq anciens tilleuls (taillés comme des platanes), qui ombragent le préau et qui font partie intégrante du site depuis de longues années mais qui arrivent malheureusement en fin de vie. A ce sujet, une entreprise spécialiste des arbres, affirme, dans son dernier rapport, que leur durée de vie est de 4 à 5 ans pour les plus robustes. Deux arbres, totalement évidés à l'intérieur, sont dangereux et devraient être coupés rapidement.

Il est donc évident que cet investissement important n'est envisageable que si l'option abattage et replantation de ces 5 arbres est réalisée afin de permettre une réfection globale du site.

Une information adéquate devra être effectuée aux habitants de la commune sachant que l'abattage d'arbres n'est jamais populaire et très apprécié des citoyens. Dans le cadre de cette opération, Monsieur Hervé Despland suggère l'idée intéressante de faire parrainer les nouveaux arbres par des enfants de l'école.

La commission, à l'unanimité, a donné son aval de principe aux travaux de rénovation des lieux et propose que le Conseil municipal en face de même.

Je vous propose donc de voter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal mandate l'Exécutif pour recevoir les devis concernant les travaux à prévoir dans l'ancienne école et son préau, à savoir :

Isolation et peinture des murs, voire du sol, de la salle du Toboggan

Assainir les armoires et l'évier

Réparation, voire remplacement des jeux des enfants.

Remplacement des sols du préau qui nécessite l'abattage des cinq tilleuls et leur remplacement

L'Exécutif est chargé de la communication auprès du corps enseignant et de la population.

La Présidente prend acte du compte rendu. Une délibération n'est pas nécessaire maintenant, il faut simplement donner mandat à l'Exécutif.

- **La proposition visant à mandater l'Exécutif d'aller de l'avant dans l'établissement d'un devis pour la réfection de l'ancienne école et son préau, ainsi que les alentours est acceptée à l'unanimité, sauf une abstention.**

◆ **Information et publication du 27 février 2012**

M. VOUTAT souligne au préalable que son rapport sera extrêmement bref. La commission a mis en place le contenu de La Coquille qui devrait sortir début mai. Ensuite, elle a décidé de faire un appel d'offre pour revoir éventuellement le site de la commune. M. VOUTAT tient à remercier les membres de la commission de l'excellente ambiance qui a régné pendant sa tenue.

M. MARECHAL souhaiterait apporter une modification dans le PV.

Mme ERMACORA fait remarquer que la séance du Conseil municipal n'est pas le lieu pour modifier un PV de commission. Cela doit être fait lors de la prochaine séance étant précisé que le PC de commission est confidentiel.

Mme VERMEIL demande si le PV de la commission, qui est secret et ne sera pas rendu public au Conseil, sera quand même distribué à l'ensemble du Conseil ou seulement à la commission.

La Présidente répond que, comme toujours, il sera distribué à l'ensemble du Conseil après approbation par la commission.

Il est pris acte du compte rendu.

◆ Aménagement du territoire 2012

Mme VERMEIL indique que la commission s'est réunie deux fois le même jour. Une fois pour visiter deux parcelles à Crête en relation avec le projet de déclassement de la zone agricole en zone sportive – la parcelle n° 2628 appartenant à M. Pradervand, de 72'896 m², et la parcelle n° 1946 appartenant à M. Magnin, de 7'393 m². Ces parcelles font l'objet d'une proposition dans le plan communal directeur 2007 d'un déclassement de la zone agricole, dans laquelle ils sont actuellement, en zone sportive. La première parcelle abrite actuellement le manège de Crête. La visite était ouverte à tout le Conseil municipal.

A l'occasion de cette visite, MM Pradervand et Magnin ont expliqué leur projet. Ils proposent de construire un paddock couvert avec buvette d'environ 3'200 m² – il s'agirait donc d'un hangar de 80m x 40m –. De plus, ils proposent la construction de courts de tennis, qui pourraient être au nombre de quatre et qui se situeraient entièrement sur la parcelle de M. Magnin à la hauteur de la sortie du chemin de la Seymaz sur la route de Mon-Ideé. A cet endroit, il y a un arrêt de bus et un passage piétons facilitant l'accès à cette zone sportive.

Pour information, Mme le Maire a rendez-vous avec le Département pour aborder le sujet et connaître les démarches à suivre pour ce déclassement. Les propriétaires, MM. Pradervand et Magnin, entendent a priori que la commune dispose d'un droit de superficie pour exploiter les trois ou quatre courts de tennis et ils ne souhaitent donc pas vendre une partie ou la totalité de la parcelle. Le financement des courts de tennis se ferait par la commune, alors que le paddock serait financé par la famille Pradervand.

La commission s'est réunie le soir même pour discuter de ce projet. Le premier point à l'ordre du jour était la zone sportive de Crête, avec le programme du paddock couvert, d'un parking en face de l'accès, de quatre courts de tennis avec possibilité de les couvrir en hiver et d'une plantation d'arbres le long du chemin d'accès pour les événements équestres, chemin qui avait été fait sans autorisation officielle du Département.

Les propriétaires sont ouverts à élaborer un projet avec la commune. Ils ne souhaitent pas vendre mais trouver un accord tel qu'un droit de superficie sur une ou parties des parcelles pour aménager des courts de tennis.

La commission confirme son intérêt pour le projet de déclassement de la zone agricole en zone sportive, projet qui a été avalisé par le Conseil municipal de la précédente législature. De plus, la zone sportive est inscrite au plan directeur communal 2007. La commission est intéressée par le transfert des terrains de tennis du centre du village sur cette parcelle, puisque les terrains actuels seraient à déplacer pour faire place à un projet de logements. La commission mandate l'Exécutif pour lancer le projet, soit préparer un projet de convention avec les propriétaires de la parcelle, étudier un projet de déclassement avec le Département, préparer un projet de budget tenant compte du coût d'une convention, d'un déclassement et de la part communal à la construction et à l'aménagement des terrains de tennis.

Le deuxième point à l'ordre du jour était une communication de l'Exécutif par rapport à la Fondation Eck. L'Exécutif a rappelé l'historique et l'avancement du dossier de la parcelle sur la route de la Capite qui appartient à la Fondation Eck. Cette Fondation a pour but d'aider les personnes fatiguées de la vie et a fait plusieurs projets sur cette parcelle de la route de la Capite, qui lui appartient. Il s'agit de la parcelle n°2032, de 15'000 m², en zone villa, à côté de l'église évangélique.

Plusieurs projets ont été inscrits dans le PV : tout d'abord un projet d'EMS et un projet de structure intermédiaire, qui ont été déboutés par le canton. Suite à cela, la Fondation a étudié une solution de logements à loyers libres avec l'accord des autorités de surveillance des fondations, pour autant que les revenus de ces logements soient versés pour répondre aux buts de la Fondation. Le dernier projet en date, présenté au Conseil municipal en 2010, consistait à construire des logements avec crèche et à rénover le chalet existant. Ce projet prévoyait un indice d'utilisation du sol de 0,36 nécessitant une dérogation du Conseil municipal. Le Conseil municipal de la précédente législature, en 2010, avait fait part de son souhait de faire une crèche en contrepartie de la dérogation de densité, mais il avait toutefois émis des réserves quand à la faisabilité d'une crèche sur cette parcelle, éloignée du centre du village et donc peu en relation avec les communes.

Aujourd'hui, la Fondation revient avec un projet encore en élaboration de deux immeubles, un de 25 logements proche de la route de la Capite et un de neuf logements vers le chemin de Bessinge. Le chalet serait rénové en deux appartements duplex, le projet étant de faire des logements à loyers normaux, ni luxueux ni sociaux. Le projet prévoit un parking et la conservation des arbres et de la nature paysagère de la parcelle. Pour financer la rénovation du chalet, 2'000 m² de terrains non constructibles ont été vendus aux propriétaires voisins. La dérogation nécessaire à ce nouveau projet avoisinerait le 0,4, avec le registre Minergie 0,44. Le projet abouti sera présenté au Conseil municipal pour délibération quant à cette dérogation. Les commissaires sont intéressés par ce projet et attendent la présentation formelle pour se prononcer.

Un dernier point a été apporté dans les divers par la Présidente, qui a reçu à l'automne 2011 une demande de la part de la famille Emile Pradervand, demande dont elle avait brièvement informé la commission lors de la séance du 14 novembre dans le cadre de l'étude du futur projet directeur cantonal, en précisant que le sujet serait traité ultérieurement. Cette demande concerne les parcelles 2131, 714 et 415 en zone agricole le long du chemin de la Seymaz à la hauteur du chemin de-Westerweller. La surface de ces parcelles est de 23'299 m². La demande est une proposition de collaboration avec la commune pour un projet de déclassement en zone constructible à déposer au Département en contrepartie de quoi le

propriétaire pourrait proposer partie du terrain à la commune pour un usage communal. La commission formule la question suivante au Conseil municipal : Est-ce que le Conseil municipal est d'accord de renvoyer en commission d'aménagement du territoire la réception de cette demande et la présentation formelle par la famille Emile Pradervand de cette demande aux commissaires.

La Présidente ouvre la discussion.

M. STALDER rappelle que la commune a déjà dû traiter une fois une affaire similaire, pour la parcelle Cramer, au chemin de l'Ecorcherie.

M. GARDIOL pense que c'est très bien de recevoir des communiars qui demandent d'être reçus pour exprimer leurs problématiques et leurs désirs.

La Présidente prend acte que tout le monde accepte de renvoyer le sujet en commission et de recevoir les Pradervand pour qu'ils exposent leur demande.

◆ **Energie et développement durable du 5 mars 2012**

M. DESPLAND donne lecture de son compte-rendu.

La commission a entendu les commissaires qui se sont rendus à Fribourg pour participer à une séance sur l'assainissement de l'éclairage public et à Genève au 1^{er} symposium sur la société à 2000 watts, organisé par la Cité de l'énergie.

La conclusion de ces rapports est très positive puisque de nombreux contacts ont été créés avec les intervenants et nous avons pu bénéficier de l'expérience des communes impliquées dans des projets d'économie d'énergie et de développement durable.

La commission a décidé d'adhérer au processus afin d'obtenir le label « Cité de l'énergie ». L'inscription est faite et le cahier des charges est à l'examen.

La commission in corpore demande à l'exécutif une modification de l'éclairage des bâtiments publics et des immeubles dont elle est propriétaire. Il s'agit particulièrement des locaux communs qui ne devraient plus rester allumés toute la nuit, mais seulement à la demande. Un système avec détecteur de présence et éclairage LED nous semble particulièrement approprié.

En ce qui concerne l'éclairage public, la commission entend accélérer le remplacement des lampadaires qui devrait être terminé en 2014. Elle maintient le préavis de la précédente commission concernant le choix des luminaires HIBOU avec possibilité de diminution d'intensité pour les chemins arborisés et STELLA pour les espaces dégagés, style place publique ou aire de stationnement. L'éclairage devrait être plus « chaud » que celui du chemin Vert jugé trop « dur ». Priorité est donnée aux chemins en cours de réfection, ainsi qu'aux 170 lampadaires au mercure encore en service, qui seront interdits en 2014.

Concernant le remplacement des lanternes type MONT-PARNASSE, la commission prend acte des propositions SIG, soit la pose de 3 modèles LED de différents styles anciens, de façon à ce que le Conseil Municipal puisse se déterminer sur un choix définitif. Cette proposition des

SIG datant déjà de 6 mois, elle demande quand ces lampadaires seront effectivement installés ?

Les commissaires se sont également penchés sur un projet de thermographie des bâtiments publics. Suite à nos contacts établis à la Cité de l'énergie, les conseils d'un spécialiste, collaborateur scientifique délégué au service urbanisme et environnement, nous sont proposés généreusement par la ville de la Chaux-de-Fonds. Pour entreprendre cette étude, ce spécialiste a besoin de quelques renseignements. La commission demande donc à l'Exécutif, ou à ses mandants, de lui communiquer les informations suivantes :

la longueur + la largeur et le nombre d'étages chauffés, ainsi que la consommation annuelle d'eau, de gaz et d'électricité de chaque bâtiment dont elle est propriétaire.

Enfin, lors de la prochaine séance, la commission recevra Madame Michelle MONTI, déléguée par la Cité de l'énergie pour nous accompagner dans l'obtention du label « Cité de l'énergie ».

La Présidente ouvre la discussion.

M. GARDIOL demande quels sont les lampadaires Montparnasse.

M. DESPLAND répond qu'ils se trouvent dans le village.

M. GARDIOL demande s'ils vont être supprimés.

M. DESPLAND répond qu'ils ne vont pas être supprimés. Ils seront soit équipés en LED, soit remplacés par des lampadaires de styles anciens mais qui sont en réalités neufs. Les services industriels proposent trois modèles différents.

La Présidente prend acte du compte rendu.

M. FOËX précise que ce n'est pas le Département de l'énergie, mais bien celui des bâtiments qui s'occupe de la thermographie.

4. Projet de délibération

En absence de projet de délibération, la Présidente passe directement au point suivant.

5. Propositions du Maire et des Adjoints

M. FOËX a deux annonces à faire pour les commissaires de l'énergie et de l'environnement. L'Association Nature, Energie et Patrimoine de Vessy organise une journée portes ouvertes le samedi 12 mai à 11h, à l'ancienne station de pompage. Les commissaires intéressés doivent répondre au plus vite à l'invitation. De plus, le vendredi 9 mars est organisée une sorte de petit-déjeuner débat sur la Colombie, il invite les intéressés à s'annoncer.

6. Propositions individuelles et questions

M. SCHMITZ remercie M. Foëx d'avoir mis sur pied une séance sur l'emploi des produits phytosanitaires.

M. FOËX rappelle que c'est M. SCHMITZ qui en a eu l'idée et invite à venir écouter cette conférence, qui se tiendra le 27 mars.

M. STALDER demande si quelque chose est organisé pour les jobs d'été pour les jeunes de la commune.

Mme GOURDOU-LABOURDETTE répond que, comme d'habitude, il y a très peu de jobs, pour ne pas dire pratiquement aucun. Il y aura besoin de quelques jeunes pour travailler à la billetterie pendant le spectacle. Cependant, il n'y a pas encore de budget. Elle a également proposé que la commune serve d'intermédiaire entre les jeunes et les entreprises sises sur la commune ou les privés.

Mme ERMACORA pense qu'il faut au préalable s'assurer d'avoir un réservoir de jeunes.

Mme GOURDOU-LABOURDETTE répond que ce réservoir existe.

M. SCHMITZ pense qu'il s'agit d'une très bonne idée. Il faut par contre clarifier les questions d'assurances et de responsabilité. Cependant, cela doit être faisable sans que la commune ne s'engage.

Mme ERMACORA pense que c'est effectivement délicat dès qu'il y a une autorité publique derrière. Il faut donc bien étudier la chose avant de se lancer.

Mme de HALLER pense qu'on peut créer une rubrique petites-annonces dans la Coquille.

Mme le Maire résume qu'il faut se renseigner.

La Présidente donne mandat à l'Exécutif de se renseigner à ce sujet. Elle revient ensuite sur la proposition de motion qu'elle avait évoquée précédemment. La motion, déposée par l'Entente, est la suivante :

« Au vu des récents évènements d'ordre criminel survenu dans le canton, l'Entente communale demande à l'Exécutif de saisir la commission Sécurité afin de lui demander de considérer différentes mesures visant à informer, préparer et rassurer la population en vue de parer à d'éventuels actes criminels. »

M. IMHOOS se sent personnellement interpellé en tant que président de la commission de sécurité. Il ne comprend pas le sens de la démarche. Il ne comprend pas que cette motion soit soumise aujourd'hui alors qu'il y a un ordre du jour en bonne et due forme. Cette motion est donc sans intérêt.

Mme ERMACORA revient sur le PV de la dernière séance où il est inscrit que la commission de sécurité avait été chargée d'étudier ce problème.

M. SCHMITZ explique que cette motion avait été mise sur pied depuis assez longtemps et il est ravi que cela suive son cours.

La Présidente met la motion aux votes.

➤ **La motion est acceptée par 12 oui et 2 abstentions.**

La Présidente rappelle que la prochaine séance de la commission de sécurité se tiendra le lundi 12 mars.

7. Dates des prochaines séances

La Présidente invite les commissaires de la commission culture à fixer une séance.

Mme ERMACORA informe les membres de la commission des routes que plusieurs sujets ont été portés à la connaissance de Mme le Maire et qu'il y a, de ce fait, matière à organiser une séance. La séance avait été fixée le 21 mars à 19h30. Il se pourrait que la date soit modifiée au 28 mars.

Restent à fixer les dates pour les séances des commissions de l'énergie, de l'environnement et des sports.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 21h35.

La secrétaire du conseil municipal

La présidente du conseil municipal

Floriane ERMACORA

Véronique CHRISTE